

Gouvernement du Québec

Décret 536-2001, 9 mai 2001

CONCERNANT la nomination du président et d'un membre du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., c. S-17.2.2) prévoit que le conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec est composé notamment de huit membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme, parmi les membres du conseil d'administration, le président du conseil;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans le cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 11 de cette loi prévoit que toute vacance qui survient en cours de mandat parmi les membres du conseil d'administration est comblée suivant les règles de nomination prévues à l'article 4 de cette loi;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 996-99 du 1^{er} septembre 1999, monsieur Paul Lambert était nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 996-99 du 1^{er} septembre 1999, monsieur Pierre Beaudoin était nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec pour un mandat de trois ans et qu'il y a lieu de le nommer président de ce conseil;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Industrie et du Commerce :

QUE monsieur Pierre Beaudoin soit nommé président du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec pour la durée non écoulée de son mandat comme membre du conseil d'administration, soit jusqu'au 31 août 2002;

QUE madame Lorraine Potvin, vice-présidente aux finances et à l'administration, Bombardier inc. – Produits récréatifs, soit nommée membre du conseil d'administration de la Société Innovatech du sud du Québec pour un mandat prenant fin le 31 août 2002, en remplacement de monsieur Paul Lambert;

QUE monsieur Pierre Beaudoin et madame Lorraine Potvin soient remboursés pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36151

Gouvernement du Québec

Décret 537-2001, 9 mai 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre des ministres responsables du tourisme dans les provinces et territoires, qui se tiendra à Toronto, les 13 et 14 mai 2001

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QU'une rencontre des ministres responsables du tourisme dans les provinces et territoires se tiendra à Toronto les 13 et 14 mai 2001;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés intéressent le gouvernement du Québec et que de ce fait, il est opportun que le Québec soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce, du ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et ministre responsable des Relations avec les communautés francophones et acadiennes :

QUE le ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport, monsieur Richard Legendre, dirige la délégation québécoise;